

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2011-06-20 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 20<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille onze à dix-huit heures, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard  
Mesdames les conseillères : Diane Godin  
Chantale Hamelin (absente)  
Esther Savard  
Anick Leclerc  
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac  
Jacquelin Martel

Madame France Marcotte, greffière est également présente.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

1. Demande certificat d'autorisation au MDDEP, descente d'accès
2. Signature entente avec Hydro-Québec
3. Période de questions sur les sujets traités
4. Levée de l'assemblée

**Rés.2011-06-166**

**Demande certificat d'autorisation au MDDEP, descente d'accès**

**Attendu que** la Ville de Portneuf a reçu à l'été 2009 du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la confirmation d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) » pour la réfection complète des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la 1<sup>re</sup> Avenue et la 2<sup>e</sup> Avenue ainsi que des rues transversales (Phases 1 et 2);

**Attendu qu'**en vertu de l'article 22, la Ville de Portneuf doit présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour permettre la construction sur les rives de la rivière Portneuf d'une descente d'accès pour les camions de pompiers dans le cadre du projet de la réfection complète de la 1<sup>re</sup> Avenue, de la 2<sup>e</sup> Avenue ainsi que les rues transversales.

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf autorise BPR-Infrastructure inc. à soumettre au nom de la ville une demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention du certificat d'autorisation pour la construction sur les rives de la rivière Portneuf d'une descente d'accès pour les camions de pompiers;

**QUE** la Ville de Portneuf s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

**QUE** la Ville de Portneuf certifie que le projet présenté ne contrevient à aucun règlement municipal;

**QUE** le conseil autorise une dépense et le paiement des frais exigibles de 523,00 \$ au Ministère des Finances pour l'obtention du certificat.

**Rés.2011-06-167**

**Déplacement de poteaux sur la 1<sup>re</sup> Avenue**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense de 24 7225.53 \$, taxes incluses, concernant le déplacement de trois (3) poteaux sur la 1<sup>re</sup> Avenue dans le cadre du projet de la réfection complète de la 1<sup>re</sup> Avenue, de la 2<sup>e</sup> Avenue ainsi que les rues transversales.

**QUE** le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer la lettre d'acceptation du sommaire des coûts pour la demande de déplacement de trois (3) poteaux d'Hydro-Québec sur la 1<sup>re</sup> Avenue.

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 18h09.

---

maire

---

greffière